

2LL

**Société Par Actions Simplifiée**

**Au capital de 100 Euros**

**Siège social : 12 impasse des Rosiers, Quartier Mère de Dieu Brulée 13090 Aix-en-Provence**

**RCS DE AIX EN PROVENCE 880 927 835**

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**EN DATE DU 4 AOUT 2025**

**La soussignée :**

**Madame Delphine TEISSIER**

Née le 15 mars 1978 à AIX EN PROVENCE (13),

De nationalité française,

Demeurant 12 impasse des Rosiers, Quartier Mère de Dieu Brulée 13090 Aix-en-Provence,

Actionnaire unique et Présidente de la société 2LL, Société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 100 Euros, inscrite au RCS de AIX EN RPOVENCE sous le numéro 880 927 835, dont le siège social est 12 impasse des Rosiers, Quartier Mère de Dieu Brulée 13090 Aix-en-Provence,, a préalablement exposé et rappelé ce qui suit :

La soussignée a décidé d'une augmentation de capital de la Société 2LL, d'un montant de 504.342,50 Euros, par l'apport en nature suivant :

Par Madame Delphine TEISSIER, domiciliée 9 Place des Mélias, 50 parts sociales, d'une valeur unitaire de 10.086,85 Euros qu'elle détient en pleine propriété au sein de la Société PBD HOLDING, SARL au capital de 1.000 €, immatriculée au RCS de AIX EN PROVENCE sous le n°497 704 841, dont le siège social se situe 298 avenue du Club Hippique à AIX-EN-PROVENCE (13090).

Par décision de l'associé unique du 23 JUIN 2025, la soussignée a pris la décision de désigner un commissaire aux apports, la Société CHARLES AUDIT ET CONSEILS, en la personne de Monsieur Frédéric SAOUCHI, Commissaire aux Comptes, 243 Place du Général De Gaulle, 13300 SALON-DE-PROVENCE, en qualité de Commissaire aux apports, afin d'apprécier l'apport en nature, conformément à l'article L 223-9 du Code de Commerce, réalisé par Madame Delphine TEISSIER à la Société 2LL.

Le commissaire a rendu son rapport le 30 juin 2025, lequel a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de AIX EN PROVENCE le 24 juillet 2025.

En conséquence, l'associé unique a pris les décisions suivantes relatives :

- Augmentation du capital social de la société 2LL,
- Modification des statuts,
- Pouvoir pour formalités.

#### **Première décision**

L'associé unique décide d'augmenter le capital social s'élevant à CENT (100) euros, entièrement libéré, pour le porter à cinq cent quatre mille quatre cent quarante-deux (504.442) euros.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'apport de cinquante (50) parts sociales, d'une valeur nominale de dix mille quatre cent vingt-six euros et quatre-vingt-cinq centimes (10.086,85) de la Société PBD HOLDING, détenues en pleine propriété par Madame Delphine TEISSIER, apport évalué à 504.342 euros.

#### **Deuxième décision**

L'associé unique décide que cette augmentation de capital, qui sera réalisée par création de cinq cent quatre mille trois cent quarante-deux actions (504342) actions nouvelles de un (1) euros chacune, entièrement libérées numérotées de 101 à 504342 qui seront émises au pair, lui seront attribuées en rémunération de son apport.

#### **Troisième décision**

L'Associée unique, après avoir approuvé l'augmentation du capital, décide de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

*« Article 6 - Formation du capital*

*A la constitution de la Société, le capital social était fixé à la somme de cent euros (100 €). Il était divisé en cent (100) actions nominatives (les «Actions») d'un montant d'un euro (1€) chacune de valeur nominale, toutes de même catégorie, intégralement souscrites et libérées. Ces apports ont été déposés sur un compte ouvert au nom de la société en formation à la banque Société Générale Agence de Luynes, 27 Square Abbé Blaise 13100 Aix-En-Provence.*

*Aux termes d'un contrat d'apport en date du 4 août 2025, Madame Delphine TEISSIER a apporté à la société un total de cinquante (50) parts sociales, d'une valeur nominale de dix mille quatre cent vingt-six euros et quatre-vingt-cinq centimes (10.086,85) de la Société PBD HOLDING.*

*En rémunération de cet apport, évalué à 504.342 euros, il a été attribué à l'apporteur cinq cent quatre mille trois cent quarante-deux actions (504342) actions nouvelles de un (1) euros chacune, entièrement libérées numérotées de 101 à 504342 de la Société 2LL, qui ont été émises au pair à titre d'augmentation de capital.*



*L'évaluation des apports ci-dessous a été effectuée par la Société CHARLES AUDIT ET CONSEILS, en la personne de Monsieur Frédéric SAOUCHI, Commissaire aux Comptes, 243 Place du Général De Gaulle, 13300 SALON-DE-PROVENCE, en qualité de Commissaire aux apports, au vu du rapport en date du 30 juin 2025.*

*Le capital social est donc fixé à la somme de cinq cent quatre mille quatre cent quarante-deux (504.442) euros. Il est divisé en cinq cent quatre mille quatre cent quarante-deux (504.442) actions nominatives (les «Actions») d'un montant d'un euro (1€) chacune de valeur nominale, toutes de même catégorie, intégralement souscrites et libérées ».*

#### **Quatrième décision**

L'associé unique donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires et en particulier à Maître Marion PASQUET, Asteria Avocat, Avocat inscrit au Barreau d'AIX EN PROVENCE ou à la société LEGAL2DIGITAL, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des décisions prises, de la mise à jour des statuts.

Le présent acte sous seing privé, constatant la décision de l'associé unique fondateur et Président de la Société 2LL sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original sera conservé dans les archives sociales.

Acte établi à AIX EN PROVENCE, le 4 août 2025.

En 3 originaux.

**Madame Delphine TEISSIER**

